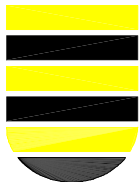


-----  
MAIRIE  
DE  
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-  
-----

téléphone : 04.68.89.61.76  
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009**

**Date convocation** : 21 septembre 2009

**Heure** : 18H30

**PRESENTS** : NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, DOUILLET J, MANDINE R, CARRERE R, GRANELL M.L, VAZQUEZ R, SERVAT J.M, FRAUDET M.

**ABSENTS** : ROCH-VILA S, CABANAT J, ORTEGA C, DELAY D, CLEMENT A-L.

Procuration de vote est donnée par :

ROCH VILA Sylvie à NIFOSI Christian

CABANAT Jacques à SERVAT Jean-Marc

ORTEGA Christian à BARRE Denis

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Mme Marie-Louise GRANELL est nommée secrétaire de séance.

**I - COMPTE - RENDU PRECEDENTE REUNION**

Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

\_\_\_ AUTRES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR \_\_\_  
APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de son Maire sont inscrites à l'ordre du jour les questions suivantes :

- ETUDE HYDRAULIQUE AMENAGEMENT PUIG TARROUS
- ELABORATION DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE PUIG TARROUS

\_\_\_ REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR \_\_\_

**II – BILAN DE LA CONCEPTION DES REVISIONS SIMPLIFIEES DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision simplifiée pour la création d'une station d'épuration intercommunale (RS N°1) ainsi que la révision simplifiée pour l'aménagement du secteur Puig Tarrous avec implantation d'un EHPAD et création d'un quartier d'habitat mixte (RS N°2). Il détaille et commente les procès-verbaux de l'examen conjoint de ces deux projets par les Personnes Publiques de l'Etat et autre que l'Etat associées (PPA).

Toutes les modalités de concertation ont été respectées.

Le projet de STEP intercommunale ne soulève pas de questions majeures.

Sur le projet d'aménagement de Puig Tarrous, le Conseil demande à son Maire de communiquer l'état d'avancement du projet.

Aux nombreuses questions soulevées, le Maire apporte les précisions suivantes :

- Le RTM a donné un avis favorable sur la question du franchissement du ruisseau pour accéder au terrain de Puig Tarrous et c'est un élément très important pour ce dossier.

- La hauteur du bâtiment EHPAD a été revue à la baisse afin de respecter au mieux l'intégration au site.
- Le nombre de logements sociaux à créer par l'Office 66 serait au nombre de 58.
- La création d'un 3<sup>ème</sup> accès est abandonnée en raison de la trop forte pente et d'un remblaiement nécessaire refusé par le RTM.
- Au vu de l'analyse financière rendue par ROUSSILLON AMENAGEMENT, l'aménagement de la partie sud pourrait entièrement être réalisé sous compétence communale (lotissement résidentiel). L'étude de cet aménagement n'est pas entièrement finalisée. Le rapport de faisabilité de cette opération établi par ROUSSILLON AMENAGEMENT est à disposition de l'assemblée.  
Sur la politique des emplois liés à la création de l'EHPAD, le Maire précise ne pas en avoir rediscuté avec le futur gestionnaire. En l'état actuel du dossier et ayant répondu à toutes les questions posées, le Maire demande au Conseil d'approuver les bilans de concertation de ces deux révisions simplifiées.  
Le Conseil approuve les bilans de concertation ➤ délibération

### **III – ACHAT VEHICULE SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire propose l'achat d'un utilitaire en remplacement du véhicule FSO. Sur sa proposition, le Conseil retient l'achat d'un véhicule MAZDA BT 50, 2 places avec plateau de benne – Prix : 18 365 € T.T.C.

➤ délibération

### **IV – GESTION/LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

L'entretien des salles et les abus de plus en plus fréquents (réservation avec prête-nom pour les personnes extérieures au village) conduisent à abandonner la politique de gratuité des prêts des diverses salles.

Le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'une régie pour la location des salles à titre onéreux. Les associations continueront à bénéficier du régime de gratuité.

L'assemblée décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la réservation des salles ainsi que l'Auvent du bois de Romaguer sera soumis à un droit de 50 €/jour d'utilisation assortie d'un chèque de caution de 150 €.

La caution sera rendue si la salle est laissée dans le même état de propreté qu'avant utilisation et que la manifestation déclarée objet de la réservation aura été respectée.

Etablissement d'une fiche pour toute demande de réservation ➤ délibération

### **V – ETUDE HYDRAULIQUE AMENAGEMENT PUIG TARROUS**

Le Maire informe l'assemblée qu'à la demande du RTM, une étude hydraulique du ravin de Puig Tarrous doit être réalisée pour permettre de connaître les débits générés lors de fortes pluies.

Il invite à retenir la proposition de la société CHARLET Cieema pour un montant de 4 200 € H.T.

Accord du Conseil ➤ délibération

### **VI – ELABORATION DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE PUIG TARROUS**

Le projet d'aménagement de Puig Tarrous est un projet soumis à déclaration au titre des articles L.214 – 1 à L 214 – 11 du Code de l'Environnement.

Il invite l'assemblée à retenir également la proposition de la société CHARLET Cieema pour un montant de 3 800 € H.T.

Accord du Conseil ➤ délibération

### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- 1- **Demande de local pour artiste peintre** : Question ajournée.
- 2- **Sauvegarde de la Poste** : Invitation à signer sur Internet la pétition initiée par le député Michel VAUZELLE pour la sauvegarde de la Poste dans le Service Public.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h20.

**LE MAIRE,**